

Association des parents – PV AG du 5 octobre 2021

Présences

- Les 2 représentants actuels de l'association de parents
- Le directeur de l'école- Dominique Paquot
- Une trentaine de délégués de classe (dont 2 membres du COPA)

Rôle de l'association des parents

- Relayer et filtrer l'information entre les délégués de classe et la direction de l'école. Ces informations seront au préalable analysées par l'AP afin de déterminer si il est nécessaire qu'elles soient communiquées à la direction. Par exemple, les éléments pour lesquels l'association de parents connaît la position de la direction, notamment car elle s'est déjà présentée en d'autres occasions. Cela permet ainsi d'assister la Direction dans la gestion des demandes parentales transmises et lui permettre de se consacrer au projet de l'école.

D. Paquot a insisté sur la nécessité de renvoyer les parents régulièrement au projet d'établissement où l'ensemble des actions pédagogiques est présenté. Celui-ci est en cours de modification et sera publié sur le site de l'école. Il explique l' "ADN" de l'école sur beaucoup de questions (méthodologie, repas, environnement).

<https://www.ecolesingelijn.be/>

<https://www.ecolesingelijn.be/notre-ecole/projet-pedagogique/>

<https://www.ecolesingelijn.be/notre-ecole/le-projet-detablissement/>

- Projets : Coordination, relais et soutien des différents projets portés par les parents de l'école afin de soutenir ou de renforcer le projet éducatif de l'école. Exemple : Le kiss and drive, la bibliothèque, le comité des fêtes.

Rôle des délégués

- Relayer l'information entre les parents et les membres effectifs de l'association de parents. Les sujets importants qui ne trouveront pas de réponse rapidement pourront être abordés lors des assemblées générales de l'association de parents.
- Filtrer la part d'information qui ne nécessite pas de passer par l'association de parents. Exemple : Les différentes questions, remarques et problèmes dont la solution peut être trouvée au sein du projet d'établissement' ou les sujets qui peuvent être discutés directement avec l'enseignant ou encore ceux qui ne sont pas représentatifs des opinions de la classe (avis minoritaire).
- Projets : soumettre à l'association de parents les idées de projets qui émergent au sein de la classe, si possible accompagner des personnes désireuses de s'y investir.

COPA

- Il s'agit d'un organe de discussion et de réflexion au sein de l'école qui rassemble des représentants des parents, de l'équipe éducative, de l'association de parents et de l'équipe administrative.
 - S'agissant d'un organe consultatif sans pouvoir de décision, il est plus libre de l'orientation que prennent ces échanges.
 - Au terme de ces discussions, il propose des avis à l'équipe éducative qui sont le résultat d'un consensus en leur sein.
 - Les avis soumis à l'équipe éducative peuvent l'amener à des décisions effectives prises par les organes compétents (la direction, le pouvoir organisateur).
 - Ces décisions touchent notamment aux sujets suivants :
 - le projet d'établissement
 - le plan de pilotage
 - les frais scolaires
 - le règlement d'ordre intérieur de l'école
 - Ses membres sont élus pour une période de 2 ans (équipe actuelle élue début 2021). Procédure : appel à candidature, sélection sur présentation des motivations des candidats et élection par les parents. Pour cette 1ère élection ayant eu lieu en 2020, La faible participation des parents est probablement due a de multiples facteurs (161 parents sur environ 600 élèves).
 - Une première réunion a eu lieu au mois de mai : le PV est disponible sur le site de l'école. La prochaine est prévue le 9/11.
 - Une adresse mail a été créé pour permettre de les contacter : Copa@ecolesingelijn.be
 - Les questions à adresser au Copa peuvent-être envoyées directement par les délégués de classe où passer par l'association des parents.
 - Les délégués de classe peuvent informer les parents de leur classe du rôle du COPA et relayer la publication des différents PV.

Rentrée scolaire

- 622 enfants inscrits
- 42 enfants à besoins spécifiques
- La question des financements des écoles étant actuellement incertaine au sein de la FWB (changements relatifs au pôle territorial), les admissions ont été gelées jusqu'à nouvel ordre. Une table ronde avec la ministre de l'enseignement auquel participera Dominique doit se tenir sous peu sur la question.
 - Malgré tout, plusieurs nouveaux enseignants ont pu être engagé
 - Plusieurs aspects de la vie de l'école ont pu reprendre :

- Le tutorat
 - Le parrainage
 - Les voyages scolaires
 - Le marché de Noël (nous espérons pouvoir reprendre le weekend des familles de l'année prochaine)
- La direction porte à l'attention des délégués de classe l'importance pour tous les parents de consulter leurs mails en provenance de l'école ainsi que les différents avis à présent mis en évidence sur la page d'accueil de son site internet. En effet, la nécessité pour le secrétariat de revenir auprès des parents et particulièrement chronophage.
 - À propos de la possibilité que les avis nécessitant une réponse soient envoyés sous un format Google Form :
 - Ce n'est pas possible lorsque une signature est requise.
 - C'est envisageable pour les familles qui ne disposeraient pas d'une imprimante
 - À propos des parents qui ne reçoivent pas les mails de l'école :
 - Reprendre contact avec le secrétariat pour leur signaler
 - Transmettre les adresses mails des deux parents
 - Vérifier l'onglet "avis" sur le site de l'école régulièrement

Mobilité

- Question sur "la rue scolaire" (tronçon fermé devant l'école de 8h05 à 8h45 et de 15h05 à 15h45).
 - Un contact a été pris avec la commune qui a réalisé un sondage
 - Manque de réponses
 - Nouveau sondage en cours
 - Que deviendrait le Kiss & Drive (inaccessible si la route est fermée) ?
 - Déplacement vers le Bvd de la Woluwe impossible pour l'instant car ce tronçon est géré par la région qui répond à la requête par la négative.
 - Projet d'aménagement des P5 envoyé à M. Maingain
 - En cours de réflexion sur le sujet
- Des délégués soulèvent la problématique de la quantité de voitures/bus aux abords de l'école et l'impact sur l'écologie et sur la santé des autres usagers. Une discussion s'en suit sur l'utilisation du vélo et la nécessité de d'utiliser la voiture pour certains parents qui n'habitent pas à Bruxelles. Plusieurs fois, des questions autour des comportements des automobilistes et des cyclistes a été soulevé lors des AG. La réponse n'est pas simple et des solutions sont envisagées entre autres lors de la construction du nouveau bâtiment.

- Possibilité d'agrandissement de la zone vélo ?
 - Déjà à son maximum
- Question des bus scolaires ?
 - Très chers et manque d'espace pour les parquer devant l'école
- Possibilité d'organiser des rangs scolaire (points de "dépôts" des enfants plus éloignés de l'école ensuite acheminés vers l'école en rang) ?
- Possibilité de rechercher des appels à projets dans le domaine pour obtenir des financements ?

Association des parents

- Décision de fixer les dates des autres AG :
 - 25/01
 - 09/06
- Annonce de la part de l'AP d'un travail de fond pour définir plus précisément sa structure, son mandat
 - Un suivi sera réalisé une fois le travail avancé
- Question du partenariat avec l'association FRUITCOLLECT.
 - Association récoltant des surplus de fruits non-utilisés pour financer ses activités à but social en collaboration avec divers acteurs (dont les écoles).
 - Pourrait être envisagée étant donné le projet proposé
 - Encore mieux si cela peut donner lieu à un travail pédagogique associé à un investissement des enfants
- Discussion plus large au sujet des partenariats (à visée au moins partiellement financière) avec des entités extérieures à l'école.
 - Constats
 - Le rapport école / faire gagner de l'argent à un tiers est à prendre avec précaution, mais la récolte de fonds reste une nécessité pour l'école.
 - Le nom/ la réputation de l'école pourra être associé à une entreprise.

- Orientation des débats :
 - Importance de distancier l'école (comme institution) de ces partenariats et éventuellement faire en sorte que les amis de Singelijn soit un intermédiaire dans certains cas (dons, sponsoring,...)
 - Les partenariats devraient être gérés par l'AP et non par l'école
 - La décision d'initier un partenariat devrait être prise par l'AP (en accord avec la direction)
 - Le projet de l'entité doit être en accord avec l'identité de Singelijn, de ses valeurs.
 - Inclusion
 - Respect de l'environnement
 - Économie sociale et locale
 - Les partenariats pourraient s'automatiser
 - Exemple : 3 par ans, choisis en début d'année parmi les propositions
 - Questions de la création de groupes de travail sur des projets spécifiques (conférences,...)
 - En cours
- Annonce que le marché de Noël aura bien lieu
 - Le 17 décembre
 - Ouverture vers 15h30
 - Spectacle de la chorale vers 17h30
 - Clôture vers 19h30
- Restructurations du site web
 - Contacts en cours